



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 avril 2013 à 19 h
12125, rue Notre-Dame Est, salle Raymond-Mayer**

PRÉSENCES :

Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Caroline Bourgeois, conseillère de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Cindy Leclerc, conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Mario Blanchet, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement par intérim et secrétaire d'arrondissement
Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut

CA13 30 04 0108

OUVERTURE - SÉANCE

À 19 h 04

Il est proposé par madame la conseillère Cindy Leclerc

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit ouverte.

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse Chantal Rouleau souhaite la bienvenue à ses collègues, aux directeurs et aux citoyens présents.

Madame Rouleau informe les citoyens sur le financement des arrondissements, notamment l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, où il existe un plus fort potentiel de développement. Elle évoque les mesures adoptées en juin 2012 par l'ancien président du comité exécutif, monsieur Michael Applebaum, dont le retour à 100 % des ventes d'actifs aux arrondissements. C'est le cas d'un terrain de l'arrondissement qui vient d'être vendu par la Ville à Hydro-Québec et madame Rouleau désire assurer les citoyens que toutes les mesures sont prises afin s'assurer que ces sommes importantes reviendront à l'arrondissement.

Madame Rouleau annonce le lancement de la 7^e campagne annuelle de sécurité routière dans l'arrondissement, sous le thème « **100 % vigilant dans mon arrondissement** », avec la collaboration des postes de quartiers 45 et 49 du SPVM. Elle souligne également la Journée In Memoriam sera dédiée aux victimes de la route, le 3 avril prochain.

Madame Rouleau invite les citoyens à une soirée de consultation sur le Plan d'action en développement social 2014-2018, le mardi 16 avril prochain, à 18 h 30, au centre communautaire de Rivière-des-Prairies, qui sera l'occasion d'échanger sur des actions en développement social qui favoriseront un milieu de vie agréable.

Madame Rouleau invite également les citoyens à un « Rendez-vous horticole », le 20 avril prochain, de 13 h à 16 h 30, au centre communautaire de Rivière-des-Prairies, afin de se familiariser à la pratique de l'horticulture et de l'agriculture urbaine.

Madame Rouleau annonce la nouvelle collecte de résidus alimentaires qui sera implantée au sein de l'arrondissement, dans trois secteurs de chaque district, et tous les lundis, à compter du 27 mai. Des bacs seront distribués aux résidents des secteurs ciblés et elle les invite à participer activement à cette nouvelle collecte qui s'étendra éventuellement à tout l'arrondissement.

En terminant, **madame Rouleau** rappelle aux citoyens que l'interdiction de stationnement est en vigueur depuis le 18 mars et souligne l'importance de respecter ces périodes afin d'éviter des contraventions et de permettre aux véhicules municipaux d'effectuer adéquatement les travaux d'entretien des rues et trottoirs de l'arrondissement.

ADOPTÉ

10.01

CA13 30 04 0109

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

D'amender l'ordre du jour tel que soumis, afin que l'item 15.01 soit traité immédiatement après l'item 10.03

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 avril 2013 soit adopté avec modification.

ADOPTÉ

10.02

CA13 30 04 0110

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE ratifier le procès-verbal du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2013, ainsi que le procès-verbal de correction du 19 mars 2013.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Sept citoyens font des interventions sur divers sujets, tels que :

Commentaire relatif à la fréquence du nettoyage de la 41^e Avenue.

Commentaire sur les frais exigés lors d'une demande de fermeture de la valve d'entrée d'eau d'une résidence.

Demande de poser de bacs de fleurs sur la rue Notre-Dame Est, à l'Est de la rue Saint-Jean-Baptiste.

Commentaire sur les limites de vitesse dans les zones scolaires situées sur des artères principales.

Remerciements aux personnes concernées relativement à une demande de jardins communautaires.

Plusieurs commentaires sur la salubrité des rues et du tournebride.

Demandes relatives à la sécurisation du secteur du Bout de l'île, par l'ajout de trottoirs et une meilleure signalisation.

Demande de suivi concernant le lien cyclable de la rue Notre-Dame et de la 91^e Avenue.

Plainte relative à la circulation des camions lourds sur la 53^e Avenue.

Plainte concernant la tonte du gazon dans les parcs Delphis-Delorme et Yvonne-Audet.

Demande d'installation de puisards sur la rue Sherbrooke, près de la 91^e Avenue.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Mario Blanchet invite les citoyens à la journée cabane à sucre le 14 avril prochain, dans le stationnement du centre Roussin. Lors de cet événement, il y aura également le lancement de la programmation estivale de l'édition 2013 du marché public.

Monsieur le conseiller Gilles Déziel félicite trois pointelières pour leurs médailles en patinage de vitesse. Il invite les citoyens à l'ouverture de la nouvelle piste de BMX à la polyvalente de Pointe-aux-Trembles et souligne la tenue de la 51^e finale des jeux du Québec à Montréal en 2016.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà demande un suivi sur l'avancée des travaux de construction de la Maison du citoyen et demande s'il y a des dépassements de coûts.

Madame la conseillère Cindy Leclerc annonce la tenue d'une assemblée publique le 16 mai prochain à Rivière-des-Prairies par la Direction des transports qui traitera de la traversée sécuritaire des piétons. Elle invite des personnes intéressées à venir y déposer des mémoires.

Madame la conseillère Caroline Bourgeois invite des citoyens à participer à la campagne annuelle de Moisson Montréal afin de les aider à soutenir 21 000 enfants. Elle ajoute que le réaménagement de la rue Sherbrooke est un dossier qui est en attente à la direction des transports depuis de nombreuses années et qu'elle travaille à concrétiser le projet.

Madame la conseillère Suzanne Décarie annonce que l'Université de Montréal recherche actuellement des personnes âgées de 70 ans et plus qui se déplacent à pied et en autobus afin d'effectuer une recherche sur le niveau d'accessibilité du transport en commun chez les aînés, elle invite les personnes intéressées à communiquer avec elle. Elle annonce également que les résidences Chartwell recherchent des chanteurs et des musiciens pour l'événement l'Étoile des aînés qui a lieu une fois l'an. Elle termine en mentionnant que la semaine du 6 au 12 mai prochain sera la Semaine nationale de la Santé mentale et invite les gens à porter une attention particulière.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Des requérants déposent pour fins d'étude par les membres du conseil, les documents suivants :

Dépôt, par monsieur Réjean Denis, de quelques photos illustrant le manque de trottoirs sur la rue Sherbrooke au bout de l'île.

Dépôt, par monsieur Adrien Cauchon de photos illustrant des dépôts sauvages sur la rue Sherbrooke, ainsi que le gazon des parcs Yvonne-Audet et Delphis-Delorme.

CA13 30 04 0111

DÉCLARATION ARCHIPEL ÎLE SAINTE-THÉRÈSE

ATTENDU la proximité géographique de l'archipel de l'île Ste-Thérèse avec une partie densément peuplée de notre territoire;

ATTENDU la tenure publique de l'archipel de l'île Ste-Thérèse dans un contexte de rareté de milieux naturels accessibles pour le bénéfice de la population métropolitaine;

ATTENDU l'intérêt que représente l'archipel de l'île Ste-Thérèse au niveau naturel, culturel, social et économique;

ATTENDU les nombreuses problématiques vécues par la Ville de Montréal dans la gestion actuelle de l'archipel de l'île Ste-Thérèse dû à :

- l'appropriation du territoire par des gens qui occupent l'île sans détenir de droits,
- la construction de bâtiments sans droits,
- l'absence de gestion des déchets,
- l'absence de traitement des eaux usées,
- l'absence de source d'eau potable,
- l'intimidation et la violence vécus par les visiteurs,
- la présence de cultures illicites par des groupes criminalisés,
- notre devoir d'intervention en cas d'urgence sur un territoire qui n'est pas le notre;

ATTENDU les nombreuses rencontres depuis le début des années 2000, entre les villes de Montréal et de Varennes et sur leur volonté de réaliser conjointement un projet de mise en valeur de l'archipel de l'île Ste-Thérèse;

ATTENDU la récente addition de la députée de Pointe-aux-Trembles, du député de Verchères et de la CMM à la table de travail sur l'archipel de l'île Ste-Thérèse;

ATTENDU le lien entre l'axe nord et sud de la Trame verte et bleue du Grand Montréal mise de l'avant par la CMM dans son Plan métropolitain d'aménagement et de développement;

ATTENDU la proximité du projet de la plage de l'Est et de la volonté de l'arrondissement de redonner l'accès aux berges pour les citoyens;

ATTENDU de la possibilité d'une vocation récréotouristique distinctive qui pourrait s'appuyer, entre autres, sur de fortes composantes paysagères, patrimoniales et agricoles dont la culture urbaine;

ATTENDU qu'une immense partie de l'île Ste-Thérèse est sous la responsabilité du Ministère des Ressources naturelles du Québec ;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet
madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles demande au ministère des Ressources naturelles du Québec de voir au traitement des occupations sans droits afin de permettre aux villes de Montréal et de Varennes de réaliser conjointement un projet récréotouristique sur l'archipel de l'île Ste-Thérèse au bénéfice de tous les citoyens.

ADOPTÉ

15.01

CA13 30 04 0112

ACCEPTATION - APPROBATION - OFFRE DE SERVICE - ARRONDISSEMENT DE MERCIER - HOCHELAGA-MAISONNEUVE - PRISE CHARGE - GESTION - CONVENTION -COMMISSION SPORTIVE MONTRÉAL-CONCORDIA INC.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), l'offre de service de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve afin de prendre en charge la gestion de la convention de partenariat avec la Commission sportive Montréal Concordia, inc.;

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et la Commission sportive Montréal Concordia inc. visant la coordination des réservations des plateaux sportifs, selon les modalités et conditions prévues à la convention, pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

D'approuver le virement de crédit de 4 000 \$ à l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, conformément aux informations mentionnées dans la rubrique « Aspects financiers » afin que ce montant soit versé à l'organisme sous forme de contribution financière.

ADOPTÉ

20.01 1131346002

CA13 30 04 0113

APPROBATION - RENOUELEMENT - BAIL - 9177-4380 QUÉBEC INC. - 13 301, RUE SHERBROOKE EST -BUREAUX DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville loue de 9177-4380 Québec inc., des locaux de 840,68 m² aux 2^e et 3^e étages de l'immeuble situé au 13 301, rue Sherbrooke Est, Bureau des Services administratifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (8007), pour une période d'un an à compter du 1^{er} juillet 2013, moyennant un loyer total de 243 759,76 \$ (incluant la TPS et la TVQ), à des fins de bureaux pour la direction des Services administratifs de l'arrondissement, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement du bail;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.02 1132716002

CA13 30 04 0114

AUTORISATION - DÉPENSE - VIREMENT DE CRÉDIT - OCTROI - CONTRAT - 9064-3032 QUÉBEC INC. - COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES (RÉSIDUS ALIMENTAIRES)

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 29 709,54 \$, taxes incluses, pour la collecte et le transport des matières organiques (résidus alimentaires) les lundis, à compter du 27 mai 2013 et ce jusqu'au 24 février 2014;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la compagnie 9064-3032 Québec inc., au montant de 29 709,54 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres numéro 13-12777;

D'autoriser le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.03 1130493005

CA13 30 04 0115

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 11 février 2013.

ADOPTÉ

30.01

CA13 30 04 0116

DEMANDE - RÉALISATION - TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES D'HYDRO-QUÉBEC, DES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DE BELL ET VIDÉOTRON - BOULEVARD GOUIN ENTRE LA 89^E AVENUE ET ± 300 M À L'EST DES PYLÔNES D'HYDRO-QUÉBEC - PROJET DE RELOCALISATION DU BOULEVARD GOUIN - AUTORISATION - DÉPENSES - HYDRO QUÉBEC - BELL CANADA - VIDÉOTRON

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 877 364,29 \$ incluant les taxes, pour les travaux d'enfouissement des réseaux aériens des entreprises des utilités publiques (Hydro-Québec, Bell Canada et Vidéotron), dont un montant de 410 172,35 \$ pour Hydro-Québec, un montant de 136 673,23 \$ pour Bell Canada et un montant de 330 518,71 \$ pour Vidéotron, pour l'enfouissement des réseaux aériens entre la 89^e Avenue et ± 300 mètres à l'est des pylônes d'Hydro-Québec dans le cadre du projet de relocalisation du boulevard Gouin, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

30.02 1134642003

CA13 30 04 0117

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - SODEC RDP-PAT-ME - CONCOURS QUÉBÉCOIS EN ENTREPRENEURIAT - DISTRICT EST DE MONTRÉAL - ANNÉE 2013

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 500 \$ pour une contribution financière non récurrente dans le cadre du Concours québécois en entrepreneuriat, District Est de Montréal pour l'année 2013;

D'approuver le versement de 500 \$, à cet effet, à la Société de développement économique Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.03 1134860007

CA13 30 04 0118

ACCUSÉ RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois de février 2013 et en matière de ressources financières pour la période 29 janvier au 25 février 2013, du dépôt des virements de crédits entre activités, effectués pour la période du mois de février 2013 ainsi que le dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de février 2013.

ADOPTÉ

30.04 1134230002

CA13 30 04 0119

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA13-30052

Madame la conseillère de la ville Caroline Bourgeois donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de Règlement numéro RCA13-30052 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les services de collecte (R.R.V.M., c. S-0.1.1) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ».

Madame la conseillère de la ville Caroline Bourgeois demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.01 1134860008

CA13 30 04 0120

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-17-1

Il est proposé par madame la conseillère Cindy Leclerc

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-17-1 intitulée « Projet particulier visant à modifier la résolution numéro PP-17 visant à permettre, à des fins de restauration, l'occupation et la transformation du bâtiment situé au 7995, boulevard Henri-Bourassa Est, sur les lots 1 278 990 et 1 004 012 ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 24 avril 2013 à 18 h 30, au Centre communautaire RDP, salle des tout-petits, situé au 9140, boulevard Perras, Montréal.

ADOPTÉ

40.02 1133469006

CA13 30 04 0121

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-84

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-84 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment commercial projeté au 10725, boulevard Henri-Bourassa Est - District de La Pointe-aux-Prairies ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 24 avril 2013 à 18 h 30, au Centre communautaire RDP, salle des tout-petits, situé au 9140, boulevard Perras, Montréal.

ADOPTÉ

40.03 1133469005

CA13 30 04 0122

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - CONSULTATION PUBLIQUE - PROJET DE RÉSOLUTION PP-82

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 27 mars 2013 relativement au projet de résolution numéro PP-82 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'occupation et l'agrandissement d'un bâtiment aux fins des usages "centre de rénovation" et "quincaillerie", prévu au 11837, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 092 272 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal ».

ADOPTÉ

40.04

CA13 30 04 0123

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - CONSULTATION PUBLIQUE - PROJET DE RÉSOLUTION PP-83

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 27 mars 2013 relativement au projet de résolution numéro PP-83 intitulée « Projet particulier visant à autoriser l'occupation du bâtiment situé au 11655, avenue Lucien-Gendron pour régulariser l'usage "Pierre (taille et fabrication de produits)", l'implantation de l'agrandissement du bâtiment et les aménagements extérieurs ».

ADOPTÉ

40.05

CA13 30 04 0124

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - CONSULTATION PUBLIQUE - PROJET DE RÈGLEMENT RCA09-Z01-018

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 27 mars 2013 relativement au projet de Règlement numéro RCA09-Z01-018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) de manière à amender certaines dispositions sur le stationnement de véhicules ».

ADOPTÉ

40.06

CA13 30 04 0125

ADOPTION - SECOND PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-82

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de la résolution numéro PP-82 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'occupation et l'agrandissement d'un bâtiment aux fins des usages "centre de rénovation" et "quincaillerie ", prévu au 11837, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 092 272 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

ADOPTÉ

40.07 1133469002

CA13 30 04 0126

ADOPTION - SECOND PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-83

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de la résolution numéro PP-83 intitulée « Projet particulier visant à autoriser l'occupation du bâtiment situé au 11655, avenue Lucien-Gendron pour régulariser l'usage "Pierre (taille et fabrication de produits)", l'implantation de l'agrandissement du bâtiment et les aménagements extérieurs ».

ADOPTÉ

40.08 1136088004

CA13 30 04 0127

ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-018

Il est proposé par madame la conseillère Cindy Leclerc

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet du règlement numéro RCA09-Z01-018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) de manière à amender certaines dispositions sur le stationnement de véhicules ».

ADOPTÉ

40.09 1130826002

CA13 30 04 0128

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-80

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a adopté le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009, tel qu'amendé);

CONSIDÉRANT QU'une résolution peut être adoptée en vertu de ce règlement, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables d'adopter la présente résolution;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 5 février 2013 ainsi que l'adoption d'un second projet de résolution le 12 mars 2013 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 21 février 2013;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-80 intitulée « Projet particulier visant à autoriser les usages "établissement de jeux récréatifs" (défi-laser, mini-putt, structure de jeux) dans un nouvel établissement, de normaliser les activités des établissements existants et d'ajouter les usages "salle de réunion, salle de réception, salle de danse et salle de spectacles" et l'activité de café-terrasse pour un bâtiment situé aux 3635 à 3675, boulevard du Tricentenaire ».

ADOPTÉ

40.10 1130826001

CA13 30 04 0129

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-81

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles possède déjà un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009, tel qu'amendé);

CONSIDÉRANT QUE cette résolution peut être adoptée conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables d'adopter la présente résolution;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 5 février 2013 ainsi que l'adoption d'un second projet de résolution le 12 mars 2013 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 21 février 2013;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-81 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'occupation d'un bâtiment et d'un terrain à des fins commerciales de la classe d'usages commerciaux C.4 (commerce et service lourd), et la transformation du bâtiment situé au 11725, boulevard Rivière-des-Prairies, sur le lot 1 510 004 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal ».

ADOPTÉ

40.11 1133469001

CA13 30 04 0130

DÉROGATIONS MINEURES - 8655, BOULEVARD GOUIN EST - LOT 1 615 941

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogations mineures. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 11 mars 2013;

Il est proposé par madame la conseillère Cindy Leclerc

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver les dérogations mineures quant à l'article 115 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement aux normes visant la superficie et la saillie maximales pour une construction située sous un perron en façade donnant accès au rez-de-chaussée pour la propriété sise au 8655, boulevard Gouin Est sur le lot 1 615 941 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies, le tout, tel que présenté sur le plan du sous-sol préparé par la firme Dubord design architecture, numéroté 5 de 13, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 9 octobre 2012, à savoir :

- Autoriser, pour une construction située sous un perron en façade donnant accès au rez-de-chaussée, une superficie maximale de 36 m² au lieu de 10 m² ;
- Autoriser, pour une construction située sous un perron en façade donnant accès au rez-de-chaussée, une saillie maximale de 8,5 mètres au lieu de 2,5 mètres;

ADOPTÉ

40.12 1133077001

CA13 30 04 0131

DÉROGATION MINEURE - 14462-14472, RUE BERNARD-GEOFFRION - LOT 4 680 346

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 11 mars 2013;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver la dérogation mineure quant l'article 104 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement au niveau maximal du rez-de-chaussée pour un bâtiment multifamilial prévu aux 14462-14472, rue Bernard-Geoffrion, sur le lot 4 680 346 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies, le tout tel qu'illustré sur le plan d'élévation avant préparé par l'architecte, monsieur Vincentu Agapi, en date du 18 février 2013, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 1^{er} mars 2013, à savoir :

- permettre que le niveau maximal du rez-de-chaussée du bâtiment soit de 2,34 mètres au-dessus du niveau de référence, au lieu de 2 mètres.

ADOPTÉ

40.13 1135270003

CA13 30 04 0132

DÉROGATION MINEURE - 14535, RUE SERGE-DEYGLUN - LOT 1 456 363

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 11 mars 2013;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'approuver la dérogation mineure quant à l'article 88 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à la marge de recul avant secondaire minimale pour un bâtiment situé au 14535, rue Serge-Deyglun, sur le lot 1 456 363 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies, le tout, tel qu'illustré sur le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Sylvain Lebel, en date du 18 janvier 2013, minute 10735, à savoir :

- permettre une marge de recul avant secondaire minimale de 2,81 mètres (au point du bâtiment le plus rapproché du domaine public), au lieu de 4,5 mètres.

ADOPTÉ

40.14 1135270004

CA13 30 04 0133

DÉROGATIONS MINEURES - 1034 ET 1036, 53^E AVENUE - LOTS 5 185 353 ET 5 185 354

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogations mineures. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 11 mars 2013;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver les dérogations mineures quant à l'article 171 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à la largeur maximale d'une voie d'accès pour deux (2) bâtiments jumelés projetés situés aux 1034 et 1036, 53^e Avenue, sur les lots 5 185 353 et 5 185 354 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Trembles, le tout, tel qu'illustré sur le plan de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jean-Luc Léger en date du 6 février 2013, minute 18605, à savoir :

- permettre des voies d'accès totalisant 56 % de la largeur des terrains, au lieu de 50 %.

Les dérogations mineures demandées sont conditionnelles à l'acceptation du projet de remplacement proposé dans le cadre de la demande de démolition numéro 3000538235 soumise au Comité d'étude sur les demandes de démolition.

ADOPTÉ

40.15 1136088006

CA13 30 04 0134

PIIA - 7830, BOULEVARD GOUIN EST

Malgré la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 14 janvier 2013;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 161 de la section 23 du règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans visant à agrandir la galerie couverte adjacente aux murs de façade et arrière et à construire une galerie couverte adjacente au mur latéral droit situé au 7830, boulevard Gouin Est dans le district de Rivière-des-Prairies, sur le lot 1 276 471 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Montréal, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 29 octobre 2007.

ADOPTÉ

40.16 1126088016

CA13 30 04 0135

PIIA - 3630, BOULEVARD DE LA ROUSSELIÈRE

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 11 mars 2013;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans visés pour un projet de restauration d'un bâtiment culturel situé au 3630, boulevard De la Rousselière sur le lot 1 156 744 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal dans le district de la Pointe-aux-Prairies.

Les travaux sont représentés sur les plans préparés par la firme Rayside-Labossière, architectes, en date du 25 février 2013.

ADOPTÉ

40.17 1136088008

CA13 30 04 0136

PIIA - 12412-12414-12416 ET 12420-12422-12424, RUE TREFFLÉ-BERTHIAUME

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

DE reporter cet item à une séance ultérieure du conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ

40.18 1136088007

CA13 30 04 0137

ENGAGEMENT ARRONDISSEMENT ENTRETIEN EAUX PLUVIALES (STORMCEPTOR) - TENUE DE REGISTRE EXPLOITATION ET ENTRETIEN - EXIGENCE M.D.D.E.F.P. - RÉALISATION PROJET AQUEDUC ET ÉGOUT « FAUBOURG POINTE-AUX-PRAIRIES - PHASE 11 ».

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver l'engagement de l'arrondissement à entretenir les pratiques de gestion optimales des eaux pluviales (Stormceptor) et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien visant la réalisation d'un projet d'aqueduc et d'égout dans le cadre du nouveau développement résidentiel « Faubourg Pointe-aux-Prairies, phase 11 », conformément aux exigences énoncées au point 5.11 du formulaire de demande d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉ

40.19 1134642004

CA13 30 04 0138

ENTÉRINEMENT - TITULARISATION - EMPLOYÉ AUXILIAIRE COL BLEU - PERMANENCE D'EMPLOI

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'entériner la titularisation d'un employé auxiliaire col bleu en vue de la permanence d'emploi, dans le cadre du remplacement d'un employé titulaire de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

50.01 1132700002

CA13 30 04 0139

DÉSIGNATION - MAIRE SUPPLÉANT - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE désigner madame Cindy Leclerc, conseillère de la ville de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, mairesse suppléante d'arrondissement, pour une période de trois mois, et ce, à compter du 3 avril 2013 jusqu'au 2 juillet 2013.

ADOPTÉ

51.01 1134860006

CA13 30 04 0140

LEVÉE - SÉANCE

À 20 h 22

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Dany Barbeau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 mai 2013.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Dany Barbeau, avocate
Secrétaire d'arrondissement